

# altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°39 - Février 2009

## Signaux forts

### Souffrance au travail : à chaque profession son type de pénibilité

Le mal-être au travail n'épargne aucun secteur professionnel, relève une récente enquête réalisée par des médecins du travail à l'initiative de l'Institut de veille sanitaire (InVS). Regroupés au sein du réseau Samotrace (Santé mentale observatoire travail Rhône-Alpes Centre), ils ont interrogé 6.050 salariés appartenant à un large éventail de professions.

#### Des risques différenciés selon les secteurs

Comme le rapporte le site du magazine *L'Entreprise* ([www.entreprise.com](http://www.entreprise.com)), "certains secteurs étaient connus depuis longtemps pour leur pénibilité physique (construction, industrie...). D'autres concentrent une part élevée de salariés manifestant des symptômes 'dépressifs ou anxieux' : la fourniture d'énergie, les banques, mais aussi les activités financières, l'administration publique, et les services collectifs."

#### Les femmes davantage exposées

L'étude permet aussi de constater que les femmes sont davantage exposées à la souffrance professionnelle que leurs collègues masculins. Globalement, elle frapperait 37 % des femmes contre 24 % des hommes. Ainsi, dans les secteurs de la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'administration publique et les activités financières, le mal-être concernerait près d'un tiers des hommes, mais plus de 40 % des femmes. Dans d'autres secteurs comme l'industrie manufacturière, les transports, la communication, le commerce, la santé et l'action sociale, l'écart est plus fort encore. La souffrance y concernerait en effet, en moyenne, 35 % des salariées et 20 % des hommes. ■

## Éditorial

# MÉDECINE DU TRAVAIL la réformer, la recentrer, la sauver

Le 15 janvier dernier, syndicats et patronat ont ouvert le dossier de la réforme de la médecine du travail. Il faut souhaiter que les négociations aboutissent, car cette institution essentielle est aujourd'hui bien mal en point. Le diagnostic fait l'unanimité, y compris chez de nombreux médecins du travail, dont la volonté de bien faire est évidemment incontestable.

### Remédier à de graves dysfonctionnements

Pour le Conseil économique et social, ce "système aux grandes potentialités n'atteint pas ses véritables objectifs". L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) estime, quant à elle, dans un récent rapport que la médecine du travail traverse "une crise majeure". Ses auteurs soulignent ainsi que les "dysfonctionnements se sont multipliés au cours des dernières décennies". Or, malgré le traumatisme que constitue le défaut de détection des ravages de l'amiante, la médecine du travail n'est pas parvenue à se réformer suffisamment. Pour l'Igas, "en l'état, le dispositif de santé au travail n'est pas en mesure de relever les défis à venir". Et si rien n'est fait, cela ne risque pas de s'arranger. En effet, selon l'Igas, "d'ici à cinq ans, 1700 médecins du travail devraient être partis à la retraite, alors que seulement 370 nouveaux médecins auront été formés par l'internat dans les conditions actuelles". L'enjeu de la réforme est donc bien clair : il s'agit tout simplement de sauver la médecine du travail !

### Faire face à de nouveaux défis

Or, paradoxalement, la médecine du travail est plus utile que jamais. Alors que notre système productif subit des transformations importantes, seul un réseau national tel celui des médecins du travail peut en évaluer les effets sur la santé des travailleurs. Certes, cela n'est pas aisé. Comme le note encore l'Igas, "le développement des formes d'emploi qui s'écartent du contrat de travail de travail à durée indéterminée, le télétravail, le travail à domicile, rendent le suivi médical des salariés plus difficile". Cependant, les médecins du travail peuvent parfaitement s'acquitter de cette tâche, comme le prouvent les résultats de l'enquête publiée récemment par le réseau Samotrace (Santé mentale observatoire travail Rhône-Alpes Centre). Réalisée par des médecins du travail volontaires, cette étude offre en effet la photographie la plus précise à ce jour des risques psychosociaux encourus par les salariés d'un large éventail de professions (lire ci-contre).

### Se concentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée

Une telle initiative démontre quelle est la véritable valeur ajoutée d'une institution telle que la médecine du travail. Au-delà de la tâche essentielle consistant à juger de l'aptitude médicale de tel ou tel salarié à occuper un poste de travail, il s'agit de remplir le rôle de vigie. Comme le suggère l'Igas, cela nécessite de "passer d'un exercice individuel de la médecine du travail à une pratique collective de la prévention sanitaire en milieu de travail". Cette œuvre collective d'épidémiologie est, sans aucun doute, le plus grand service que les médecins du travail puissent rendre à la prévention des risques professionnels. La réforme en cours devrait donc éviter l'écueil consistant à attribuer à ces derniers un nombre toujours plus important de tâches comme cela a été le cas ces dernières années. Il convient notamment de les décharger des tâches de prévention internes à l'entreprise dont s'acquittent fort bien les autres professionnels de la prévention. Pour sauver la médecine du travail, il faut aussi éviter sa dispersion et concentrer son action sur ce qu'elle seule peut faire efficacement. ■

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

## ● Effets du téléphone portable sur la santé : les scientifiques ne tranchent pas

Lancée en 1998, pour juger des possibles effets sur la santé des téléphones portables, l'enquête Interphone ne sera finalement pas publiée avant l'automne 2009 au plus tôt. Ce retard s'explique par l'incapacité des 37 scientifiques ayant participé à ce travail de tomber d'accord sur l'interprétation des données collectées pendant dix ans dans 13 pays, sous l'égide du Centre international de recherche sur le cancer. Selon *Le Figaro* (23/01/09), "il y aurait une crispation entre ceux qui pensent qu'il y a un risque et ceux qui pensent que le portable est anodin". Après avoir comparé l'usage du téléphone mobile chez des patients

atteints de tumeurs par rapport à des personnes de même âge mais indemnes de maladies, les différents pays sont arrivés à des conclusions contradictoires. Un exemple : "il n'a pas été observé en France de risque élevé de neurinome de l'acoustique. En revanche, en Suède, il est multiplié par deux." Reste que la vigilance ne devrait pas se relâcher car, dix ans après l'engouement pour cet instrument, le recul est encore insuffisant. Comme le rappelle *Le Figaro*, "le tabac et l'amiante, par exemple, n'entraînent des cancers que près de vingt ans après le début de l'exposition". D'ici là, quelques précautions s'imposent aux usagers afin de réduire leur exposition aux ondes. Elles peuvent être consultées librement dans le numéro 24 d'*Altersecurité Infos* d'octobre 2007, téléchargeable sur [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org).

## ● Risque chimique dans le BTP

Les 30<sup>es</sup> Journées Nationales de Santé au Travail du BTP se tiendront du 11 au 13 juin prochains à Blois. Elles seront consacrées au risque chimique dans le bâtiment. Un sujet d'importance car, comme le rappelle le Groupement National des Médecins du Bâtiment et des Travaux Publics (GNMBTP), "d'après l'enquête SUMER, plus de deux salariés du BTP sur 3 sont exposés au risque chimique. Cette proportion a même augmenté de plus de 10 % entre 1994 et 2003, soit plus que dans les autres secteurs professionnels".

Pour aller plus loin : un site Internet est dédié à cette manifestation : [www.congres-btp-blois2009.fr](http://www.congres-btp-blois2009.fr)

# Un appel à la mobilisation contre les cancers professionnels

La revue *Santé et Travail*, publiée par un ensemble de mutuelles, a lancé, dans son numéro de janvier dernier, un "appel à la mobilisation contre les cancers professionnels", qui représentent, selon elle, 5 à 10 % des cancers.

Plusieurs années après le drame de l'amiante, lancer un appel à la mobilisation contre les cancers professionnels ne revient-il pas à enfoncer une porte ouverte ? Ce n'est pas l'avis de ses initiateurs. Ceux-ci estiment que "rien n'y fait. La réglementation a beau avoir progressé de façon spectaculaire, les acteurs institutionnels ont beau s'activer, lancer des plans, des campagnes, [...] on compte toujours 2,4 millions de salariés exposés à des produits cancérigènes. Soit 13,5% des salariés, selon la dernière enquête SUMER réalisée par le ministère du Travail en 2003".

### Contre les idées reçues

L'appel va à l'encontre de bien des idées reçues. Certes, comme on l'imagine, les ouvriers sont plus exposés que les autres catégories socio-professionnelles. Ils représentent "70% des salariés exposés". En revanche, "on aurait tort de penser que c'est dans l'industrie chimique que le risque cancérigène est le plus important. La réparation automobile, la métallurgie,

l'industrie du bois, la construction exposent au moins 35% de leurs salariés".

### De graves lacunes dans l'évaluation des risques

Les auteurs de l'appel ne se contentent pas de dénoncer. Ils avancent aussi des solutions. Ils prennent parti pour un renforcement des sanctions à l'égard des contrevenants à la réglementation, notamment en matière de prévention des risques. Car des lacunes importantes sont constatées : "parmi les établissements qui continuent à utiliser des agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), 40% seulement ont procédé à une évaluation des risques". Et dans 30% des cas, "la prévention se limite encore à l'attribution d'équipements de protection individuelle".

### Mieux informer et soutenir les PME

Cependant, les signataires de l'appel ne s'en tiennent pas à ce volet répressif. Ils défendent aussi "une politique incitative, notamment en direction des petites entre-



prises. Celles-ci n'ont pas les moyens d'assurer une prévention correcte du risque cancérigène." Pour remédier à cette situation, ils estiment qu'une "aide technique, voire financière, apportée par les Cram en direction des branches professionnelles concernées est nécessaire".

### Pour aller plus loin :

l'appel est consultable en ligne sur le site de la revue *Santé et Travail* : [www.sante-et-travail.fr](http://www.sante-et-travail.fr)

# Limiter les effets du travail de nuit sur la santé



Les personnes travaillant la nuit ou selon des horaires irréguliers sont exposées à des risques et pathologies spécifiques. Pour les experts participant au colloque "Sommeil et Travail" organisé en novembre dernier avec le soutien du ministère du Travail, il faut prendre des mesures permettant de mieux les protéger.

**T**roubles du sommeil et de l'humeur, affections cardiaques et digestives, mais aussi cancers et bien sûr accidents de la route... Tels sont les risques auxquels sont particulièrement exposées les personnes qui travaillent de nuit ou selon des horaires décalés ou atypiques.

## Un salarié français sur cinq concerné

Or, ces rythmes de travail ne sont pas marginaux. Comme le rappelle le *Journal de l'Environnement* (22/01/09), "près d'un salarié sur cinq en France, soit près de cinq millions de personnes, a un emploi de nuit ou par équipe en alternance". Ce mode d'organisation du travail s'est même répandu en raison de l'exigence croissante de flexibilité. "Ces rythmes sont courants dans de très nombreux secteurs, comme l'hôpital, l'industrie, le nettoyage ou les hypermarchés. Et force est de constater que ces situations se sont accrues ces dernières années, parallèlement à la diminution de la durée annuelle du temps de travail", souligne la Mutualité française ([www.mutualite.fr](http://www.mutualite.fr)).

## Troubles du sommeil et accidents du travail

Les troubles du sommeil sont bien sûr la première conséquence en termes de santé. Selon les experts participant au colloque "Sommeil et Travail", ils concerneraient environ 50 % des salariés soumis à ce type d'horaires contre 38 % des travailleurs de jour. De 25 à 30 % d'entre eux souffriraient même d'insomnie contre 15 à 20 % des autres salariés. À court terme, ces troubles du sommeil entraînent une somnolence qui décuple les risques d'accident du travail, à commencer par le risque routier. "Les experts rappellent d'ailleurs que plusieurs catastrophes célèbres ont été attribuées notamment au manque de sommeil des opérateurs, comme le naufrage de l'Exxon Valdez, la navette Challenger, Tchernobyl et Bhopal", rapporte le *Journal de l'Environnement*.

## Des effets délétères à long terme

Mais les effets se manifestent aussi à long terme avec un risque accru de troubles digestifs, de maladies cardio-vasculaires et même de cancers. Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) estime que le travail de nuit est "probablement cancérigène pour l'homme".

Par ailleurs, les salariés masculins soumis à des horaires atypiques seraient même quatre fois plus touchés que les autres par le surpoids et l'obésité, tandis que les femmes sont davantage sujettes aux fausses couches et aux accouchements prématurés. Le travail de nuit représente donc un véritable enjeu de santé professionnelle.

## Des solutions pour limiter les risques

Sans pour autant bouleverser de fond en comble l'organisation du travail, les employeurs peuvent prendre des mesures pour limiter ces risques. Pour le professeur Damien Léger, responsable du Centre du sommeil de l'Hôtel-Dieu de Paris, la première consisterait à "éviter un changement de poste entre 2 h et 5 h du matin, la période de sommeil optimale, afin de limiter les impacts à une seule équipe, et l'effectuer plutôt vers 6 h 30 pour tenir également compte du temps de transport".

Les spécialistes suggèrent aussi de renforcer la surveillance médicale des travailleurs de nuit, comme le prévoit d'ailleurs le Code du travail (articles R 3122-18 à 22) et d'informer davantage les salariés sur les risques qu'ils encourent. Ces deux dernières mesures visent à effectuer un "filtrage" des personnes les plus exposées. En effet, nous ne sommes pas égaux face au travail de nuit. Même s'il n'est jamais sans effet sur la santé à long terme, certaines personnes s'y adaptent mieux que d'autres. C'est notamment le cas des jeunes, des personnes 'du soir', de celles qui ont moins besoin de sommeil ou qui ont une horloge biologique plus stable. ■

**"Près d'un salarié sur cinq, soit près de cinq millions de personnes, a un emploi de nuit ou par équipe en alternance."**

## Dans notre bibliothèque...

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“Agir sur le stress au travail”,**  
par Anne-Carole Delhommeau,  
et Fabrice Guez, Ed. Nathan / Les Échos,  
janvier 2009, 320 p., 25,40 euros.

*“Qu'est-ce que le stress ? À quoi sert-il ? Est-il inné ou acquis, bon ou mauvais ? Comment être*

*plus serein au travail ? Comment gérer un patron stressé ? Stressant ? Comment gérer les émotions et les conflits relationnels ? Le stress est-il responsable de maladies graves ? Quel est le coût du stress ? Comment ‘prendre le pouls’ d’une organisation entière ? Comment organiser la résistance collective au stress ? Comment*

*allier prévention et régulation des risques psychosociaux au sens large ?”* Telles sont les questions auxquelles répondent Anne-Carole Delhommeau et Fabrice Guez dans l'un des ouvrages les plus complets sur la question.

Leur approche est concrète : anciens salariés, aujourd'hui dirigeants d'entreprises et consultants spécialisés dans la prévention des risques psychosociaux, ils ont expérimenté eux-mêmes les effets du stress et observé de près la montée du stress professionnel en entreprise. Faisant la part des facteurs individuels et organisationnels, ils se refusent à culpabiliser ou dénoncer. Leur objectif ? Offrir aux employeurs et aux salariés des pistes et des outils méthodologiques pour *“comprendre, détecter, prévenir et gérer le stress au travail”*.

Convaincus que *“le problème grandissant du stress ne peut pas rester sans réponse”*, ils invitent les acteurs de l'entreprise à dépasser leurs antagonismes pour progresser ensemble. La proposition n'est pas si utopique que cela. Des recherches publiées par l'institut de recherche canadien Robert Sauvé (IRSST) démontrent en effet que *“les employés travaillant dans un environnement de qualité présentent moins de problème de santé mentale ou physique et sont généralement plus assidus à leur travail et engagés dans ce qu'ils font.”* ■



## Le site du mois

# Santé et sécurité au travail : un nouveau site gouvernemental promeut les “bonnes pratiques”



**E**n janvier, le ministère du Travail a mis en ligne un nouveau site Internet dédié à la prévention des risques professionnels : [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr).

### Une vocation pratique

Loin de tout académisme, ce site affirme une vocation pratique prononcée. Les informations délivrées sont opérationnelles et directement exploitables tant par les employeurs que par les salariés. C'est particulièrement le cas de la visite de *“l'entreprise virtuelle”*. Elle permet de visualiser, grâce à des animations en 3D, les bonnes et les mauvaises conditions de travail. Chaque risque est présenté selon le même scénario. Une première vidéo montre un accident et analyse les principales erreurs qui l'ont provoqué. Puis, une seconde vidéo présente ce qu'il aurait fallu faire pour l'éviter. De la sorte, en

quelques secondes seulement, les bonnes pratiques de base sont assimilées.

### Des dossiers et des actualités pour aller plus loin

Il est cependant possible d'accéder à des informations plus exhaustives grâce à une importante base documentaire. On y accède via les onglets : *“métiers et activités”* ou *“dangers et risques”*. Et comme il convient d'agir, il est également possible de prendre connaissance de *“mesures et moyens de protection”*. Enfin, le site est agrémenté d'entretiens, de présentations d'actions de prévention exemplaires et de brèves d'actualité. ■

[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

## altersécurité infos

## La lettre de Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

**Retrouvez-nous sur Internet :**

Le site général de POS : [www.point-org-securite.com](http://www.point-org-securite.com)

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : [www.evrp.org](http://www.evrp.org)

La formation Sauveteur Secouriste du Travail : [www.sauveteur-secouriste-du-travail.org](http://www.sauveteur-secouriste-du-travail.org)

Le site de la lettre : [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)